

CIRCULAIRE N° 3986 DU 04/05/2012

CIRCULAIRE	Informative	Administrative	Projet
OBJET	PROGRAMMES EUROPÉENS « LAIT À L'ÉCOLE » ET « FRUITS ET		
	LÉGUMES À L'ÉCOLE » - RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE		
DESTINATAIRE	Direction et Pouvoir	Fondamental et secondaire	
	organisateur	Région de Brux	xelles-Capitale
RÉSEAUX	Tous		
PÉRIODE	2012		
ÉMETTEUR	Administration - Direction générale de l'Enseignement obligatoire		
SIGNATAIRE	Lise-Anne HANSE		
CONTACT	Véronique BROUCKAERT (vbrouckaert@mrbc.irisnet.be)		
	Marco VOLPE (mvolpe@mbhg.irisnet.be)		
	Christelle LADAVID (christelle.ladavid@cfwb.be)		
DOCUMENTS À RENVOYER	NON		
DATE LIMITE D'ENVOI	/		
NOMBRE DE PAGES	2 pages		
MOTS-CLÉS	Programme européen – lait – fruits et légumes – école - Bruxelles		

- Aux Directions et Pouvoirs organisateurs des écoles maternelles et primaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Région de Bruxelles-Capitale;
- Aux Directions et Pouvoirs Organisateurs des écoles secondaires ordinaires et spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles de la Région de Bruxelles-Capitale;

Pour information :

- Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.
- Au Service général de l'Inspection ;
- Aux associations de parents.

Madame, Monsieur,

Je vous invite à prendre connaissance des informations suivantes de l'Administration de l'Économie et de l'Emploi, cellule agriculture du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale concernant les **programmes européens « Lait à l'école »** et **« Fruits et légumes à l'école »**.

LAIT À L'ÉCOLE

è Ce programme concerne les niveaux d'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Ce programme européen s'adresse entre autres à tous les établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé, organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il vise à promouvoir la consommation de lait et de produits laitiers auprès des jeunes par l'octroi de subsides.

Grâce au cofinancement de la Région de Bruxelles-Capitale, les aides européennes ont doublé en octobre 2011. Ainsi, le montant moyen des aides est passé de 0,18 €/kg à 0,36 €/kg.

Les modalités d'inscription et d'introduction des demandes d'aide (mensuelles), la liste des produits laitiers éligibles ainsi que toutes les informations utiles seront disponibles sur le site www.lait-fruit.ecole.irisnet.be à partir de fin avril 2012. Pour plus d'informations, vous pouvez téléphoner au 02 800 34 54.

FRUITS ET LÉGUMES À L'ÉCOLE

è Ce programme concerne le niveau d'enseignement primaire.

Ce programme européen, cofinancé par la Région de Bruxelles-Capitale, octroie une aide aux écoles qui distribuent gratuitement des fruits et légumes à leurs élèves des établissements d'enseignement primaire.

Le montant des aides est plafonné à 10,50 € par élève et par année scolaire.

Les modalités d'inscription (annuelle) et d'introduction des demandes d'aide (trimestrielles), la liste des produits bénéficiant des aides (trimestrielle) ainsi que toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.lait-fruit.ecole.irisnet.be.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

Pour la Directrice générale absente, La Directrice générale adjointe,